



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/380

Objet : numérotation du bâtiment LCR Nouveau Monde – Allée des Jardins

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.28,
Vu la demande de Monsieur BRAEMS Éric en date du 13 octobre 2026.

CONSIDERANT, qu'il convient de numéroter un bâtiment situé à SAINGHIN-en-WEPPE,
Allée des Jardins.

ARRETE

Article 1 : Le bâtiment LCR Nouveau Monde sera numéroté **17 Allée des Jardins**.

Article 2 : Le numéro doit toujours rester facilement accessible à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à son apposition, ni dégrader ou dissimuler tout ou partie de celui apposé.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : La Directrice Générale des Services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmis à :

- M. le Receveur des Postes,
- La mairie de SAINGHIN-en-WEPPE,
- Mr le Directeur du Centre des Impôts,
- La Préfecture,
- Le SDIS,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 14 octobre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

